



MAISON PAINCHAUD

# INTERVENANT(E) CLINIQUE À L'HÉBERGEMENT

POSTE DE REMPLACEMENT — TEMPS PLEIN

DURÉE INDÉTERMINÉE

La Maison Painchaud est un centre résidentiel communautaire (CRC) qui accueille des contrevenants adultes sous juridiction fédérale et provinciale en processus de réinsertion sociale. Nos bureaux sont situés au 1415 avenue Saint-Pascal à Québec.

## NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la direction clinique, l'intervenant(e) est responsable du suivi des clients à l'hébergement (fédéraux et provinciaux).

En plus de veiller au respect des conditions légales des personnes contrevenantes dans le but d'assurer la protection du public, l'intervenant(e) accompagne les contrevenants dans leur processus de réinsertion sociale et dans l'épanouissement et le développement de leur plein potentiel. Il/elle assure la surveillance dans le respect des directives et politiques du Service correctionnel du Canada et du ministère de la Sécurité publique. Il/elle est responsable de la planification, de l'organisation de sa pratique et de la réalisation de l'ensemble des activités nécessaires à l'atteinte des objectifs de réinsertion sociale des résidents qui lui sont assignés en respectant la philosophie, les politiques, les programmes et les procédures de La Maison Painchaud.

## QUALIFICATIONS REQUISES

L'intervenant(e) à l'hébergement doit détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences sociales (criminologie, psychoéducation, travail social, psychologie, sexologie, orientation et counseling, baccalauréat multidisciplinaire [toxicomanie, criminologie, sexualité humaine]).

## EXIGENCES

- Capacité à gérer le double mandat : relation d'aide et surveillance ;
- Excellentes capacités de rédaction et de synthèse ;
- Excellente gestion des priorités et jugement ;
- Habileté de communication permettant d'exprimer aisément une situation complexe ;
- Être à l'aise dans une équipe de travail multidisciplinaire ;
- Capacité de concentration soutenue et intérêt à travailler dans un espace de travail partagé (UOP).

## AVANTAGES

- Salaire concurrentiel en fonction de la convention collective, débutant à 24,37 \$/h ;
- Régime de pension RREGOP (rarissime dans les CRC) ;
- 35 heures/semaine, de jour, du lundi au vendredi (1 à 2 soir(s) par semaine) ;
- Horaire flexible ;
- Assurance collective incluant un plan dentaire ;
- 70 heures de maladie par année payées si non utilisées ;
- 13 jours fériés ;
- Possibilité de cotiser au REER Fondation (CSN) ;
- Café gratuit et repas à faible coût ;
- Stationnement gratuit ;
- Accès à de la formation continue (plan de développement individuel).

**FAITES PARVENIR VOTRE CANDIDATURE À :**

**Valérie Flamand, adjointe à la direction  
recrutement@maisonpainchaud.org**

Affichage : 19 septembre 2022